



Reclamation d un arriéré de 2008

Par **tchou000**, le **05/01/2012 à 21:02**

Bonjour,

Je me permets de vous solliciter pour la demande suivante :

Après réception de mon relevé concernant le paiement de mes loyers par courrier suivi d un recommandé, mon agence me réclame un arriéré de loyer de 2008. En demandant par mail le détail de mon compte, l agence me réponds que ce serait août 2008. Cela fait 10 ans que je suis locataire et j ai tjrs payé mon loyer en tant et en heure à cette même agence. Après vérification de mes relevés bancaires de mai à septembre 2008, les cheques ont bien été debites chaque mois. je leur ai donc répondu par recommande avec le détail les numéro de cheques et leur date d encaissement. Je leur ai donc demander de verifier aupres de leur banque et leur saisie. Il ont répondu par mail qu ils comprennent la situation mais que ils n ont que 3 cheques encaissés sur 4 ds la période mai à août 2008. Je leur est redemande par mail lequel exactement il leur manque pour demandé une copie du chèque de ma banque qui est une demande payante.

J aurais besoin de savoir quel recours je peux avoir ? Ont t ils le droit de me reclamer un arriéré de 4 ans passé ?

Merci pour ces renseignements.

Laure

Par **cocotte1003**, le **06/01/2012 à 08:29**

Bonjour, oui l'agence peu vous demander des arriérés sur vos loyers (indexation comprise) et les charges sur les 5 dernieres années, cordialement